

PRÉFET DU RHÔNE

Direction départementale des territoires du Rhône

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB)

PLAN DE GESTION DES RIVIÈRES DU BEAUJOLAIS 2020-2024

Par arrêté préfectoral du 13 septembre 2019, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à déclaration d'intérêt général dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le projet vise à poursuivre les opérations de :

- restauration et entretien des ripisylves, y compris la lutte contre les espèces invasives
- restauration des berges de cours d'eau impactés par les piétinements bovins et équidés
- restauration des zones humides prioritaires

sur les cours d'eau : l'Ardières, la Mauvaise, la Mézerine, la Vauxonne, le Bief d'Autryve, le Bief Mornand, le Butecrot, le Douby, le Marverand, le Morgon, le Nizerand, le Rau du Bois de Laye, le Sancillon, et leurs affluents.

CETTE ENQUÊTE EST OUVERTE DURANT 19 JOURS, DU 4 AU 22 NOVEMBRE 2019 INCLUS

Pendant la durée de l'enquête, le public peut avoir accès au dossier d'enquête sur support papier en mairies de LANCIE siège de l'enquête, LE PERREON, et en mairie déléguée de POUILLY LE MONIAL (PORTE DES PIERRES DOREES), aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <http://plan-gestion-rivieres-beaujolais.enquetepublique.net>.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de LANCIE.

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête sur support papier ouvert à cet effet en mairies précitées
- ou par courrier postal adressé à : Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête publique « plan de gestion des rivières du Beaujolais » à l'adresse de la mairie de LANCIE
- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : plan-gestion-rivieres-beaujolais@enquetepublique.net
- ou sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <http://plan-gestion-rivieres-beaujolais.enquetepublique.net> pendant la durée de l'enquête publique.

Toutes les contributions transmises par voie électronique seront consultables par le public sur le site dédié, pendant la durée de l'enquête publique.

M. Michel BOUTARD, ingénieur en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairies de LE PERREON, POUILLY LE MONIAL, et LANCIE aux dates et heures suivantes :

Le 4 novembre 2019	De 9 h à 12 h	POUILLY LE MONIAL
Le 16 novembre 2019	De 9 h à 11 h 30	LE PERREON
Le 22 novembre 2019	De 13 h à 16 h 30	LANCIÉ

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences sont annexées immédiatement au registre d'enquête correspondant.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairies pré-citées, ainsi qu'en mairies de ANSE, ARNAS, BEAUJEU, BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, BLACÉ, CERCIÉ, CHARENTAY, CHÉNAS, CHIROUBLES, COGNY, CORCELLES, DENICÉ, EMERINGES, DRACÉ, FLEURIE, GLEIZÉ, JULIÉNAS, JULLIÉ, LACENAS, LACHASSAGNE, LANCIE, LANTIGNIÉ, LE PERRÉON, LES ARDILLATS, LIMAS, MARCHAMPT, MARCY, MONTMELAS-SAINT-SORLIN, OENAS, POMMIERS, PORTE DES PIERRES DORÉES, QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS, RÉGNIÉ-DURETTE, RIVOLET, SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU, SAINT-ETIENNE-DES-OULLIÈRES, SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE, SAINT-GEORGES-DE-RENEINS, SAINT-JULIEN, SAINT-LAGER, SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS, TAPONAS, THEIZÉ, VAUX-EN-BEAUJOLAIS, VAUXRENARD, VERNAY, VILLE-SUR-JARNIOUX, VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE Et VILLIÉ-MORGON ainsi que sur les autres lieux habituels d'affichage (notamment panneaux lumineux), et sur le site de l'opération par le SMRB.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, le SMRB, auprès de M. Lucien AUBERT, technicien rivière, à l'adresse suivante : l.aubert@smrb-beaujolais.fr, joignable au n° 04 74 06 75 83 ou au n°06 99 50 24 16 , ou à l'adresse postale du SMRB : 115 rue Grôlée 69220 LANCIE.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairies de LANCIE, LE PERREON, POUILLY LE MONIAL, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr, puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon) .

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la déclaration d'intérêt général.

Pour le directeur départemental des territoires
Le chef de service

Laurent CAMPUY